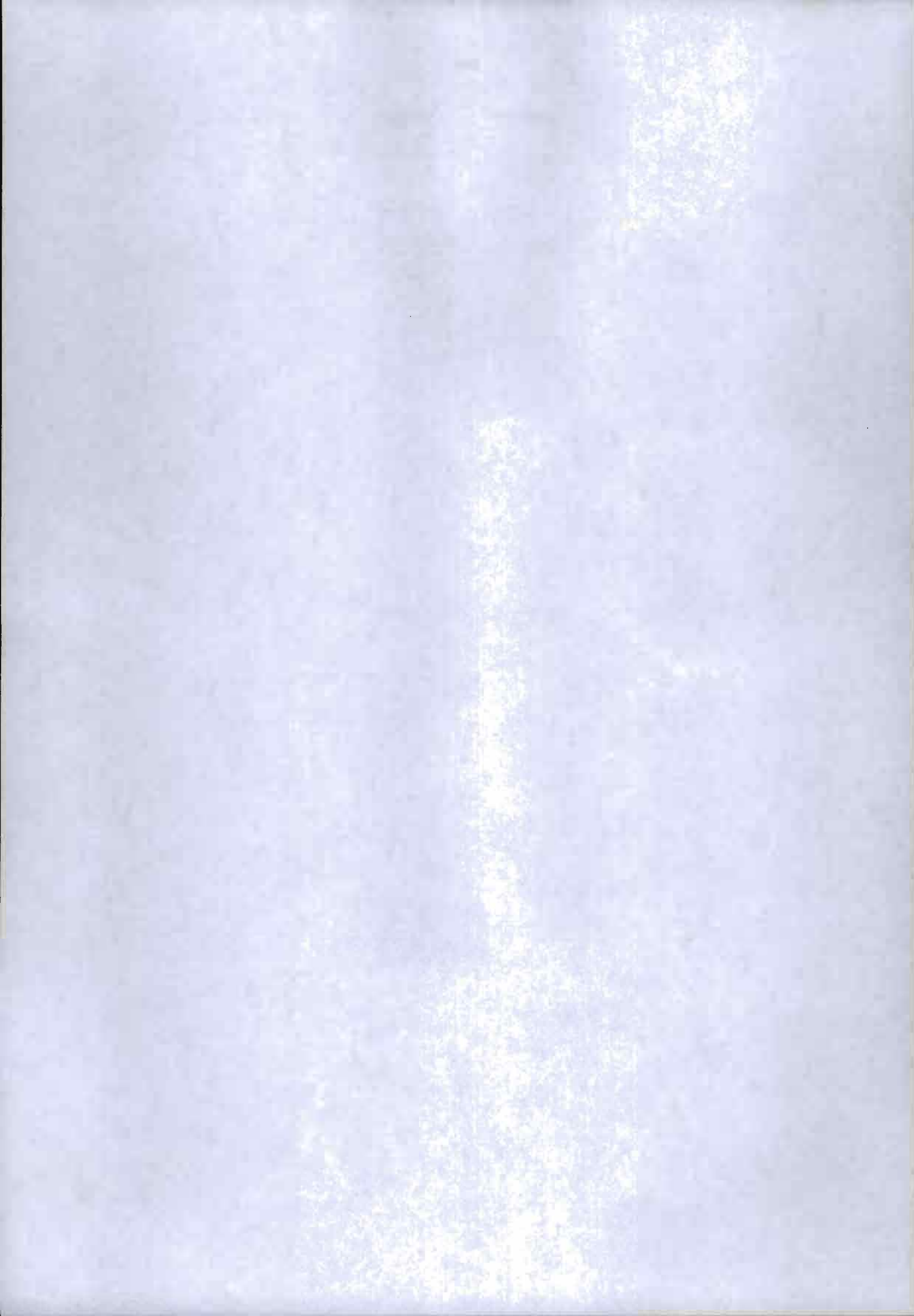




N O T E

au Président de la République

Centrale électrique de la
Mukungwa

1. On sait que depuis longtemps déjà, la Banque Mondiale souhaite pouvoir contribuer au développement du Rwanda et recherche, à cet effet, un ou des projets entrant dans l'éventail de ses possibilités. Un représentant de cette institution, l'ingénieur King, est de passage à Kigali en ce moment; il quittera le Rwanda au début de la semaine prochaine.
2. Parmi les projets auxquels la Banque Mondiale pourrait s'intéresser figure celui de la création d'une centrale électrique sur la Mukungwa. L'utilité de ce projet, qui, réalisé, donnerait enfin au Rwanda une source d'électricité autonome, indépendante, est incontestable et incontestée. Les seules questions qui se posent encore sont celles de savoir
 - a) dans quel délai le projet doit-il être réalisé, compte tenu de la croissance des besoins rwandais en énergie électrique et des réserves disponibles (NTARUKA)?
 - b) quelle est l'institution à laquelle le Gouvernement rwandais doit confier l'exécution de ce projet? Le FED ou la BIRD?
3. Le délai La capacité annuelle moyenne de NTARUKA est de l'ordre de 20 millions de KWh. En 1967, sa production effective a atteint 15,5 millions de KWh. Le deuxième émetteur de la Deutsche Welle, en ce moment en construction, sera terminé à la fin de la présente année; il consommera environ 3 millions de KWh. Ainsi, la marge disponible pour couvrir des besoins industriels et privés qui s'accroissent sans cesse est faible. La création d'une nouvelle

source d'énergie par la construction d'une centrale sur la Mukungwa revêt donc une grande urgence. Ceci est d'autant plus vrai qu'on estime à environ 4 ans la période de construction des installations, études et travaux préparatoires y compris.

4. Le réalisateur

Le FED s'intéresse à ce projet. C'est du reste lui qui a fait entreprendre l'étude des nouvelles possibilités d'exploitation du potentiel énergétique rwandais, connue sous l'appellation de "rapport Lameyer", dans laquelle les avantages du site de la Mukungwa sont particulièrement mis en évidence. Malheureusement, la plus grande partie des montants mis à disposition dans le cadre du 2ème Fonds de développement ont déjà été affectés à certaines réalisations. Le financement de la centrale de la Mukungwa devrait donc être assuré par un 3ème Fonds, qui n'a pas encore fait l'objet d'une décision et dont on ne connaît pas les modalités.

De son côté, la Banque Mondiale, ou plutôt son "Association internationale de développement" (AID) pourrait être intéressée à un projet tel que celui de la Mukungwa. La politique de prêts de cette institution repose sur les principes suivants:

- a) Le principe de la seule couverture en devises (part du projet qui exige des paiements en devises) est appliqué de façon relativement souple par l'AID, de sorte qu'une bonne part des dépenses en monnaie locale - francs rwandais - pourrait être incluse dans le prêt.
- b) Conditions du prêt proprement dit:
 - non productif d'intérêt, mais avec faible commission sur les montants tirés et en cours; ou taux d'intérêt très modeste (1-2 %)
 - durée jusqu'à 50 ans;
 - remboursement du principal en devises
 - délai de grâce jusqu'à 10 ans,
 - 1 % pendant les 10 années suivantes,
 - 3 % pendant les 30 dernières années.
- c) Le prêt est accordé au Gouvernement qui le reprête au bénéficiaire ou destinataire final ("Centrale Mukungwa" dans le cadre de la Regideso) aux conditions normales du marché local, compte tenu du fait qu'une centrale électrique produit un revenu. Le Gouvernement profite de la différence des taux d'intérêt.

5. Si la réalisation de ce projet devait être confiée à la

Banque Mondiale, il en résulterait une certaine diversification des sources de l'aide, chose souhaitable en soi.

6. J'ai personnellement l'impression que, une fois encore, un représentant de la Banque Mondiale n'a pas reçu à Kigali l'accueil ni l'intérêt attentif auxquels il aurait pu s'attendre.

Kigali, le 29 mars 1968